

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 11 juin 2018, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

Mmes et MM. les conseillers	Stéphane Giard	Jean-Luc Nappert
	Julie Bourdon	Jocelyn Dupuis
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Éric Duchesneau	Robert Vincent
	Catherine Baudin	

EST ABSENT :

M. le conseiller Robert Riel (absence motivée).

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : la greffière adjointe, M^e Julie Bertrand, et le directeur général, M. Michel Pinault.

Dépôt

Avis de convocation – Dépôt et rapport verbal

Soumis : rapport verbal de la greffière adjointe indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2018-06-0522

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-0523

Décret de travaux – Ordre de changement numéro 51 – Travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame, lot 3 construction – Contrat numéro 192/2017 – Céleb Construction Itée

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projets, sous le numéro BP-2018-025;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 192/2017 adjugé à Céleb Construction Itée par la résolution numéro 2017-09-0870 pour les travaux de construction de l'église Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif des ordres de changements numéro 51, en date du 5 juin 2018, en annexe au sommaire numéro BP-2018-025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de décréter des travaux supplémentaires au contrat numéro 192/2017 de construction de l'église Notre-Dame;

d'accepter l'ordre de changement numéro 51 concernant des quantités ajoutées ou retranchées au bordereau de soumission et des travaux supplémentaires ou autres réalisés au contrat numéro 192/2017, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire numéro BP-2018-025 et entraînant une dépense supplémentaire de 5 293,68 \$ plus taxes, payable à même les fonds des dépenses en immobilisations et d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 271-2018, en date du 6 juin 2018; et

d'autoriser un transfert budgétaire pour la somme de 5 294,00 \$ du surplus au projet 90675.11.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-0524

Autorisation à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) : Programme d'aide financière à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales pour le projet de réfection du 11^e Rang

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-148;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), dans le cadre de la réfection du 11^e Rang;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Haute-Yamaska a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby désire présenter une demande d'aide financière au MTMDET pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL, auprès du MTMDET, relativement au projet de réfection du 11^e Rang;

de confirmer l'engagement de la Ville à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; et

d'autoriser M. Gabriel Bruneau, directeur du Service de la planification et de la gestion du territoire, ou son représentant, à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-0525

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement attribuant un numéro de règlement à la Politique de gestion contractuelle et modifiant le Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Jocelyn Dupuis donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement attribuant un numéro de règlement à la Politique de gestion contractuelle et modifiant le Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement attribuant un numéro de règlement à la Politique de gestion contractuelle et modifiant le Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby ».

2018-06-0526

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0012-2007 concernant l'administration des finances et la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats pour l'arrimer au Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Denyse Tremblay donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0012-2007 concernant l'administration des finances et la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0012-2007 concernant l'administration des finances et la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats pour l'arrimer au Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby ».

2018-06-0527

Adoption – Règlement numéro 0770-2018 visant à accorder une subvention pour l'achat d'un vélo standard ou d'un vélo électrique

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées depuis le dépôt du projet de règlement, lesquelles ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0770-2018 visant à accorder une subvention pour l'achat d'un vélo standard ou d'un vélo électrique », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 juin 2018, soit adopté avec modifications depuis le dépôt du projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-0528 **Période de questions des citoyens**

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

2018-06-0529 **Levée de la séance**

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de lever la séance. Il est 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

M^e Julie Bertrand, greffière adjointe